

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 16 Mars 2023**Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation
10 Mars 2023Délibération Numéro**2023.16.03.06**Objet :**REPARTITION
DES SUBVENTIONS
COMMUNALES
2023**

Le seize mars deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique.

Absents excusés

M. AUBER François, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène

Monsieur AUBER ayant donné procuration à M. Gérard CAPOT

Secrétaire de séance : Madame GEHAN DanielleAuxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention qu'il a reçues au titre de l'année 2023.

Les demandes de subvention ont été étudiées lors de la commission finances du 9 mars 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions qu'il propose pour 2023.

Coopérative scolaire Ecole maternelle	200.00€
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	350.00€
Les Restos du Cœur	350.00€
Maison Familiale Rurale (50.00€ par enfant scolarisé) – 3 enfants en 2023.	150.00€
PAR-TAGE (50.00€ par enfant)	50.00€
TOTAL	1 100.00€

Considérant le travail de la commission finances réunie le 9 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :
(13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **APPROUVE** la répartition des subventions communales tel que définie ci-dessus.
- **DIT** que les autres demandes de subvention des associations seront étudiées au cas par cas en cours d'année si besoin.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230316-2023160306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

